

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1599 :

Approbation du plan de financement et de la programmation 2024 de la Cité éducative de Bois D'Olives

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1599-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1599 : Approbation du plan de financement et de la programmation 2024 de la Cité éducative de Bois D'Olives.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées début 2019, sont issues du plan national pour les quartiers.

Ce programme de trois ans, vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soit de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Ce programme, décliné sous forme de label, permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions complémentaires à celles existantes et pour le pilotage du dispositif. Par ailleurs, il fait l'objet d'une gouvernance tripartite entre la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture, appelée la troïka.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a soumis sa candidature pour l'obtention de ce label pour le quartier prioritaire de Bois d'olives.

Celui-ci a été délivré le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV), et intègre ainsi Saint-Pierre dans le réseau des 200 Cités éducatives nationales.

Suite à l'appel à projet lancé début 2024, un comité de pilotage s'est déroulé le Vendredi 5 Avril 2024 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une vingtaine d'actions définies dans les axes stratégiques de la programmation 2024 de la Cité éducative de Bois d'olives telle que détaillée en annexe.

Le plan de financement de la programmation 2024 est établi ainsi :

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits Cités Educatives)	185 000.00	47.2 %
Commune (Crédits Cités Educatives)	133 000.00	34 %
Éducation Nationale	43 820.00	11.2 %
Fonds de mutualisation de la cité Education Nationale (50/50)	30 000.00	7.6 %
TOTAL	391 820 .00	100 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1599-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,
- D'APPROUVER la programmation 2024 de la Cité éducative de Bois d'Olives annexée,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués d'ans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

